Le fleuve Saint-Jean

Bref portrait toponymique

Crédit photo : Steve Young

TABLE DES MATIÈRES

Portrait physique 4

Particularité toponymique 7

Wolastoq – Une belle et généreuse rivière 8

Saint-Jean – Fleuve ou rivière? 10

Saint John River – Une erreur historique 15

Conclusion 16

Références 17

Photo : Confluence de la rivière Saint-François avec le fleuve Saint-Jean

Les origines du fleuve Saint-Jean selon les Malécites

Aglebe'm retenait toute l'eau du monde de sorte que les cours d'eau s'étaient taris, les lacs s'étaient asséchés et partout les gens commençaient à mourir de soif… la population a envoyé un messager à Aglebe'm pour lui demander de lui donner de l'eau, mais il a refusé. Il a donné à boire au messager seulement de l'eau avec laquelle il s'était lavé. La population a commencé à se plaindre… On a envoyé un grand homme à Aglebe'm pour le supplier de laisser de nouveau l'eau couler pour le peuple. Aglebe'm a refusé disant qu'il en avait besoin pour s'y allonger. Le messager a alors abattu un arbre de manière à ce qu'il tombe sur le monstre et le tue. Cet arbre est devenu le fleuve, ses branches sont devenues les affluents du fleuve et ses feuilles sont devenues les étendues d'eau en amont de ces cours d'eau. (Gabe Paul de Pilick, 1917)

Portion de la carte de Jacques Nicolas Bellin portant sur la rivière Saint-Jean, 1703-1772

Équipe de réalisation :

Amélie Adam, agente de projets en environnement
Recherche et rédaction
Michel Grégoire, directeur, géographe
Révision

Référence à citer :
Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (OBVFSJ). 2018. *Le fleuve Saint-Jean : Bref portrait toponymique*. Témiscouata-sur-le-Lac, 19 pages.

PORTRAIT PHYSIQUE

Dans son ensemble, le fleuve Saint-Jean, *Saint-John river* en anglais, *Wolastoq* (*Wəlastəkw*) en Malécite, draine un bassin versant de 55 000 km^2. Ce bassin est partagé entre la province du Nouveau-Brunswick à 50%, l'état américain du Maine à 37% ainsi que la province Québec à 13% (Carte 1).

Carte 1 : Vue d'ensemble du bassin versant du fleuve Saint-Jean

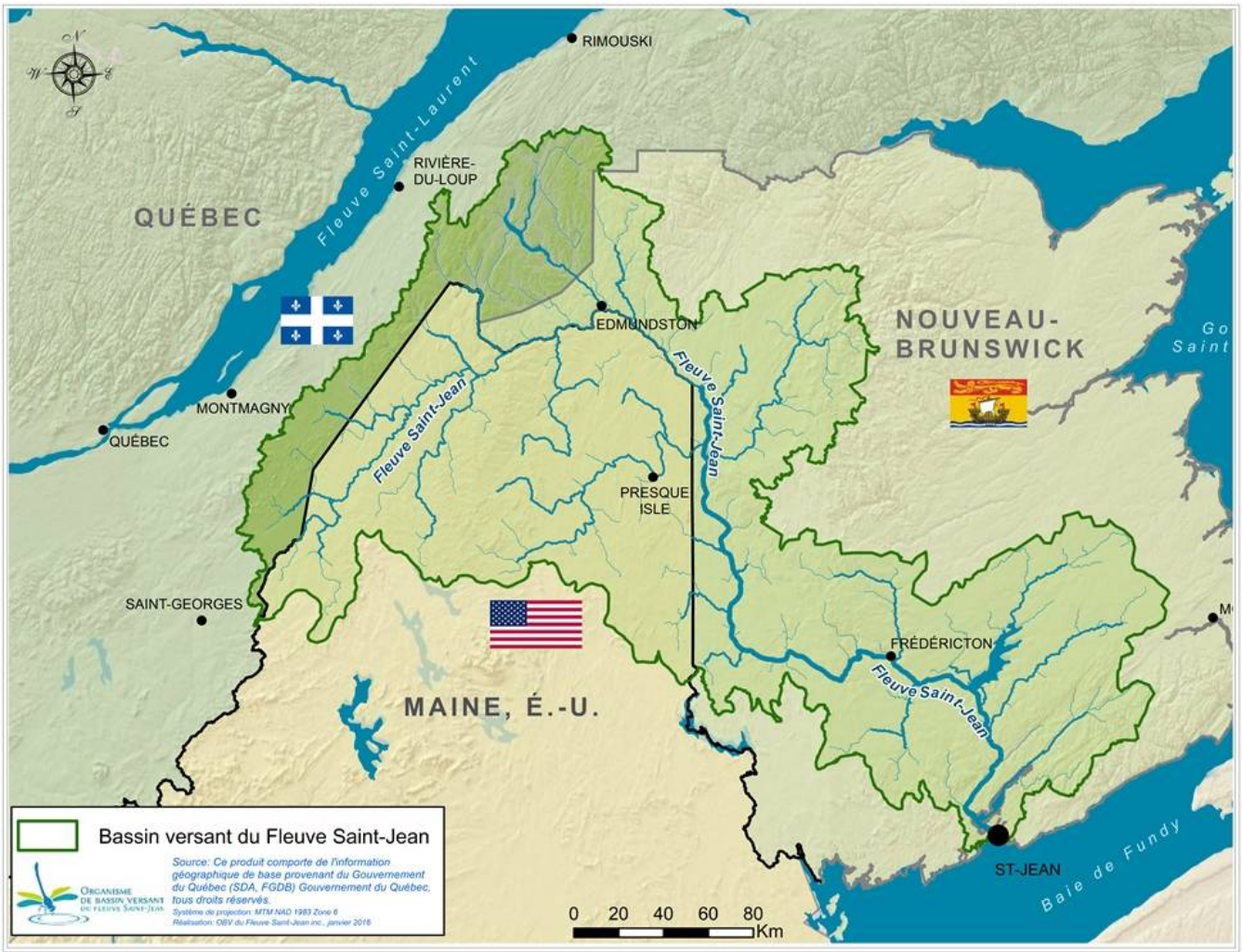

Long de 673 kilomètres, le fleuve prend sa source dans les hauteurs des contreforts appalachiens du Maine et du Québec. Un de ses nombreux affluents, la rivière Saint-Jean Sud-Ouest marque, sur 55 km, la limite territoriale entre le Québec et le Maine. Plusieurs de ses affluents prennent d'ailleurs leur source en sol québécois. À l'intérieur des terres du Maine, c'est la rivière Allagash, longue de 150 km, qui rejoint le fleuve. Elle fit partie d'un des premiers réseaux fluviaux à être désigné comme étant une rivière naturelle et panoramique aux États-Unis. Le Saint-Jean reste un cours d'eau frontière sur encore 110 km entre le Maine et le Nouveau-Brunswick, ce n'est qu'en amont de la ville de Grand-Sault (NB) que son cours principal devient complètement canadien. Il parcourt les grandes plaines fertiles du centre du Nouveau-Brunswick où trois barrages hydroélectriques ralentissent son cours. C'est en aval de Frédéricton (NB) que le fleuve devient un estuaire où il parcourt encore 130 km en formant de petites îles en son centre pour finalement aller se jeter dans la baie de Fundy. La particularité de cette embouchure est que les puissantes et légendaires marées de la baie de Fundy, parmi les plus hautes du monde, exercent une force telle sur le fleuve qu'elles sont à l'origine du phénomène des Chutes réversibles (Reversing Falls) où le courant change la direction de l'écoulement du fleuve deux fois par jour (Société du fleuve Saint-Jean, 1994).

Le fleuve Saint-Jean est l'un des plus longs cours d'eau de la côte est de l'Amérique du Nord. « Les multiples facettes de la personnalité qu'il révèle au fil de sa course vers la mer en font aussi un des plus remarquables » (Société du fleuve Saint-Jean, 1994). Berceau de la première nation malécite dont le territoire ancestral correspond presque intégralement au bassin versant du fleuve (Carte 2), il fut témoin privilégié du développement des colonies acadiennes du 17e siècle, notamment celle du comté de Madawaska. « Tant sur le plan géographique que métaphorique, le Saint-Jean assure une présence unificatrice » (Société du fleuve

Saint-Jean, 1994). Il fut inscrit le 12 septembre 2013 au réseau des rivières du patrimoine canadien en raison de ses valeurs culturelles exceptionnelles (Réseau des rivières du patrimoine canadien, 2017).

Carte 2 : Berceau de la première nation malécite

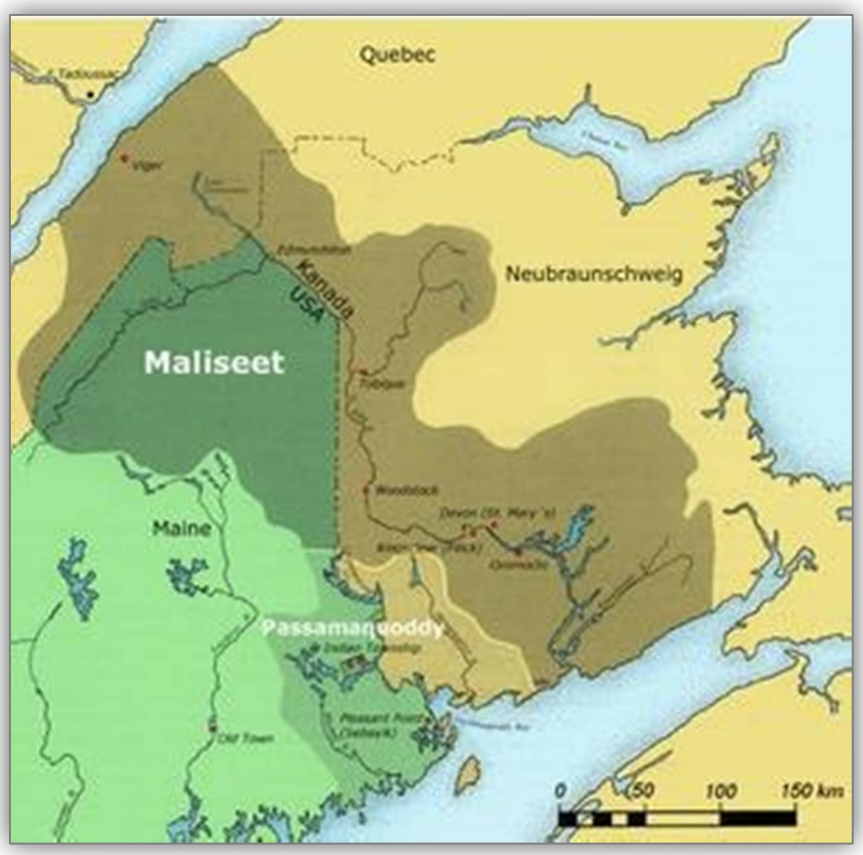

Source : Image par Nikater sous licence CC-BY-SA 3.0

PARTICULARITÉ TOPONYMIQUE

Une autre particularité du fleuve Saint-Jean est son appellation. Étant partagé entre différents territoires, de nombreuses décisions le concernant doivent être prises en commun accord entre les différentes entités administratives le règlementant. Il en est ainsi pour tous ses enjeux hydriques, mais également pour sa désignation.

Une entité hydrographique telle que le fleuve ne suivant pas les frontières humaines créées à des fins administratives doit tout de même posséder un nom universel à des fins de normalisation. Il existe certes quelques exceptions dans la toponymie canadienne puisqu'arborant deux langues officielles, certains des noms du territoire doivent se voir accorder une double appellation. Ces toponymes d'intérêt pancanadien (nommés en deux langues) se dénombrent au compte de 75 et sont, en règle générale, la traduction exacte du toponyme d'origine (Canada, 2016). Le fleuve Saint-Jean en fait partie. Officiellement reconnue comme étant la rivière Saint-Jean au Québec, *Saint John River* au Nouveau-Brunswick et aux États-Unis, et officieusement *Wolastoq* pour les Malécites, la distinction de langue, d'histoire et de culture se fait déjà sentir dans le générique comme dans le spécifique de ce cours d'eau. Trois noms pour le désigner, trois différentes phases de développement et d'utilisation, trois problématiques toponymiques…

WOLASTOQ – UNE BELLE ET GÉNÉREUSE RIVIÈRE

La vallée actuelle du fleuve Saint-Jean était, lors de l'arrivée des Européens, déjà habitée par les Malécites dont le village de Meductic était situé à proximité du fleuve, à l'extrémité du réseau de navigation menant aux territoires des Premières Nations Passamaquoddys et Pentagouets. Les Malécites nomment le fleuve *Wolastoq* qui signifie « belle et généreuse rivière » (Glynn, 2017). Il fut également nommé *Oigoudi* et *Oo-lahs-took* comme le rapportent certains écrits de Marc Lescarbot lors de sa participation au voyage de Dugas De Monts en 1607 (Marsh, 2006). L'autonyme des Malécites, c'est-à-dire leur propre désignation, est *Wulust'agooga'wiks* ou *Wolastoqiyiks* signifiant « peuple du *Wolastoq* » et démontrant leur rapport étroitement relié avec celui-ci.

En 2017, le *Wolastoq Grand Council*, un organisme de démocratie participative traditionnel, a entreprit des démarches pour déposer une demande de changement de nom du fleuve Saint-Jean afin de lui restaurer son nom d'origine malécite, le *Wolastoq*. Le Grand Chef du *Wolastoq Grand Council*, Ron Tremblay a affirmé que cette démarche s'insérerait aisément dans les objectifs de la Commission fédérale de vérité et de réconciliation (Poitras, 2018). Le *Wolastoq Grand Council* a fait circuler une pétition lors des festivités du *Treaty Day* de cette même année pour accompagner leur demande officielle. Malgré tout, le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, Brian Gallant a annoncé que le changement de nom n'était pas "*something the provincial government is considering at this time*" (Poitras, 2018). Il affirme que le processus est « complexe » étant donné la situation particulière du fleuve qui nécessiterait une entente commune entre les gouvernements du Nouveau-Brunswick, du Canada, du Maine et des États-Unis d'Amérique (Poitras, 2018). Le Saint-Jean conserve ainsi son nom d'origine européenne pour le moment.

De plus, si le changement de Saint-Jean/*Saint John* à *Wolastoq* avait bel et bien lieu, il y aurait tout de même le problème de la prononciation. La professeure émérite Andrea Bear Nicholas, malécite de Nekotkok (Première Nation Tobique) soutient qu'il doit y avoir un consensus sur la bonne prononciation et épellation du mot avant de pouvoir exiger un changement. Elle affirme que l'épellation de *Wolastoq* tel qu'il est actuellement entraîne une erreur de prononciation chez les non-autochtones francophones parfois, mais surtout anglophones et cela, même de la part des représentants du gouvernement. Selon elle, le mot devrait se prononcer phonétiquement *Wələstəq* où le « ə », qui définit le son « schwa », se prononce « uh » en anglais et « euh » en français alors qu'actuellement, les anglophones le prononcent souvent « *wall-ostock* » (Poitras, 2017).

Andrea Bear Nicholas supporte le changement de nom du fleuve afin de permettre une preuve de la présence des Malécites sur le territoire, mais que d'officialiser un nom qui serait mal prononcé serait contreproductif (Poitras, 2017).

Elle espère que les aînés de la nation, les membres de la communauté ainsi que ceux qui militent pour ce changement puissent se regrouper et se mettre d'accord sur la prononciation et l'épellation du mot avant de poursuivre la lutte (Poitras, 2017).

Puisque la langue est en déclin avec seulement une douzaine de personnes la parlant encore, elle pense qu'une prononciation incorrecte pourrait devenir permanente et acceptée si elle n'est pas corrigée dès maintenant, ce qui irait à l'encontre de l'objectif d'un retour au nom d'origine du fleuve (Poitras, 2017).

La deuxième désignation qui fut attribuée au *Wolastoq* est francophone. Ce n'est qu'avec l'arrivée des Européens qu'un hagionyme (nom de saint) fut attribué au fleuve, le Saint-Jean. C'est le 24 juin 1604 que Pierre Dugua De Monts et Samuel De Champlain jetèrent l'ancre à l'embouchure d'un fleuve et le nommèrent en l'honneur du jour de la fête de la Saint-Jean-Baptiste. Jean le Baptiste est un personnage majeur du christianisme et de l'islam. Il fut le prophète annonçant la venue de Jésus de Nazareth et dont la nativité est célébrée autant en Orient qu'en Occident (Paul, SD).

Le toponyme fut ensuite officialisé le 22 avril 1971 par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick qui est responsable de la toponymie de la province ainsi que la Commission de toponymie du Canada sous le nom de rivière Saint-Jean (Commission de toponymie, 2017). Cette décision ne fait pas non plus l'unanimité du côté des francophones alors que certains affirment que la rivière est en réalité un fleuve.

Mais qu'est-ce qu'un fleuve?

Ce terme est une spécificité de la langue française. En anglais, c'est le terme « *river* » qui est employé sans distinction entre la grandeur ou l'importance du cours d'eau.

Un fleuve est, selon la Commission de toponymie du Canada un « [c]ours d'eau important qui se jette dans la mer » (1987 : 102). Selon cette définition, le Saint-

Jean, ainsi que 10 autres rivières du Nouveau-Brunswick[1] et 28 autres rivières du Québec[2] devraient eux aussi mériter l'appellation de « fleuve ».

Le Canada ne reconnaît présentement officiellement que les fleuves Saint-Laurent, Yukon, Mackenzie, Fraser et Columbia unanimement, puis le fleuve Skeena selon le Ministère de la Justice (Canada, 2017 : 41) ainsi que les fleuves Nelson et Churchill selon la Commission de toponymie du Canada (Gouvernement du Canada, 2016).

En France, il y a un nombre de fleuves si impressionnant que l'on parle souvent des 5 ou 10 plus grands (La Garonne, La Loire, La Seine, Le Rhin, Le Rhône; La Meuse, La Dordogne, La Charente, L'Adour, La Somme, La Vilaine) pour un territoire 2,5 fois plus petit que celui du Québec et 15,5 fois plus petit que celui du Canada. Tout cela, sachant pertinemment que ce n'est pas la ressource en eau qui manque sur notre territoire…

Pourquoi alors, n'avons-nous pas plus de fleuves?

Étant une spécificité francophone, ce terme n'a longtemps pas fait l'unanimité. Effectivement, au XVIe siècle, on ne différencie pas « fleuve » et « rivière », deux termes qui seront tous deux utilisés pour désigner des cours d'eau d'importance variable.

L'utilisation de « fleuve » est plutôt réservée aux ouvrages de poésie ou aux grands cours d'eau à la base de tout développement de berceau de population.

[1] Saint-Jean, Miramichi, Népisiguit, Petitcodiac, Ristigouche, Sainte-Croix, Kouchibouguac, Chipoudy, Point Wolfe, Kouchibouguacis, Tétagouche.

[2] de Puvirnituq, Kovik, La Grande Rivière, Nottaway, Rupert, Eastmain, Grande Rivière de la Baleine, George, du Petit Mécatina, Harricana, Broadback, Romaine, Moisie, Mingan, Nastapoka, à la Baleine, Innuksuac, aux Feuilles, Petite rivière de la Baleine, Natashquan, Arnaud, Kogaluc, Qurlutuq, Pontax, Roggan, False, Koksoak, Qikirtaluup Kuunga.

Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle que le terme fleuve sera exclusivement réservé à l'utilisation des plus grandes rivières « qui portent leurs eaux et conservent leur nom jusqu'à la mer » (George, 1974 : 185).

Pourtant, encore aujourd'hui de nombreux penseurs poursuivent le débat. En France, alors que certains géographes nomment « fleuve » tout cours d'eau qui se rend directement à la mer, quel que soit sa taille réelle, certains en réservent l'usage aux grands cours d'eau formés par la réunion d'un certain nombre de rivières et qui aboutissent à la mer. Là encore, à combien fixer ce nombre? Ces derniers refusent le nom « fleuve » aussi bien aux petits cours d'eau qui se jettent dans la mer qu'aux grandes rivières qui se jettent dans une autre rivière ou un fleuve comme c'est le cas aux États-Unis avec la rivière Missouri qui se jette dans le fleuve Mississippi (Robert, 1957 : 67).

La définition d'un fleuve est donc, encore aujourd'hui, assez vaste et divergente selon les champs d'études, nations ou écoles de pensées qui l'abordent. Elle peut être physique (débit, longueur, largeur, profondeur, navigable ou non), socio-économique (transport, port, ressource) ou culturelle (développement d'un foyer dense de population, patrimoine, présence dans la littérature, chanson, etc.). Le problème c'est qu'outre l'imprécision des critères physiques qui sont variables dans l'espace et dans le temps, il est tout aussi difficile d'instaurer des critères culturels ou socio-économiques de par la subjectivité des représentations symboliques des divers systèmes culturels dans lesquels les cours d'eau se retrouvent (Bethemont, 1999 : 11).

Puis, comme on peut le constater avec le cas du Canada, même lorsqu'une définition claire semble avoir été instaurée, elle n'est pas nécessairement respectée dans son application réelle.

Ce qu'il faut en conclure, c'est que « [q]uelles que soient la nature et la hiérarchisation [des] critères retenus, la notion de grand fleuve échappe à toute

définition simple, d'autant que nombre de caractéristiques ou de fonctions peuvent s'appliquer à l'ensemble des cours d'eau et non pas aux seuls grands fleuves » (Bethemont, 1999 : 11-12).

Au Canada, c'est la Commission de toponymie du Canada (CTC) qui coordonne tout ce qui est relatif à la nomination du territoire. Elle agit à titre d'organisme national de coordination afin d'élaborer des politiques uniformes touchant toutes les questions relatives au traitement et à la terminologie des toponymes, à la promotion de l'utilisation des noms officiels ainsi que de favoriser l'élaboration de normes internationales, en collaboration avec les Nations Unies et d'autres autorités nationales chargées de politiques et des pratiques relatives à la toponymie.

La toponymie est bien ancrée dans le langage administratif et juridique autant que dans le langage populaire. Les noms de lieux officiellement approuvés par un système juridique sont des références permanentes et constantes qui devraient, en principe, être absentes de toutes ambiguïtés afin de faciliter la définition d'un territoire, la délimitation des frontières, de limites administratives, de traçages d'axes routiers ou de localisation d'un événement. Nommer un lieu permet de le rendre immuable, c'est lui donner un sens en le distinguant du reste de l'environnement. Cela lui permet d'être situé dans l'espace par rapport à d'autres endroits eux aussi nommés (Mayrand dans Commission de toponymie du Québec, 1990 : XI). Un nom de lieu est donc indispensable pour le positionnement et l'orientation, mais il est également l'expression et le reflet d'une culture.

La CTC tente ainsi de rendre le plus justement possible ses décisions en tenant compte de la nature de l'entité géographique nommée ainsi que de l'utilisation populaire de cette entité, toujours dans un souci de normalisation.

Pour ce qui est de la rivière Saint-Jean plus précisément, elle entre directement dans la définition d'un fleuve donné par la CTC puisque son embouchure se situe dans la baie de Fundy, un bras de mer situé à l'extrémité nord du golfe du Maine directement ouvert sur l'océan Atlantique. De plus, on retrouve de nombreux exemples de l'utilisation populaire du terme fleuve plutôt que rivière pour son générique. L'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (OBVFSJ) ainsi que La Société du fleuve Saint-Jean représentent bien, par leur nom, cette justice toponymique populaire et généraliste. D'autant plus que le nom de l'OBVFSJ fut choisi par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sous la juridiction du Gouvernement du Québec qui ne reconnaît qu'un seul fleuve au Québec, le Saint-Laurent.

De nombreux exemples dans les médias témoignent également de cette nomination populaire :

- « Le fleuve Saint-Jean se raconte », Le Soleil (18 août 2012).
- « Le fleuve Saint-Jean déborde par endroits au Nouveau-Brunswick », *Ici Radio-Canada Nouveau-Brunswick* (27 avril 2018)
- « Trois chiens meurent après une baignade dans le fleuve Saint-Jean », *Ici Radio-Canada Nouveau-Brunswick* (25 juillet 2018).
- « Déversement : Éviter la baignade dans le Fleuve Saint-Jean », *TVA Nouvelles* (13 août 2018)

Certains sites d'organismes présentent également le Saint-Jean comme un fleuve tel que le site de WWF-Canada (Le fleuve Saint-Jean) ainsi que celui de l'Encyclopédie canadienne, Historica Canada (Fleuve Saint-Jean).

Finalement, comble de la confusion, les pancartes de signalisations informatives se retrouvant sur le territoire du Nouveau-Brunswick et longeant le cours du

Saint-Jean le présentent tantôt comme une rivière, tantôt comme un fleuve sans cohérence apparente avec la distance à laquelle ces affiches se retrouvent de la mer.

De plus, il est difficile pour les Québécois de développer un sentiment d'appartenance envers un fleuve dont le cours principal ne s'écoule pas directement dans leur province. Pourtant, étant à la tête du bassin, ce sont leurs impacts qui affectent le reste du cours leur conférant ainsi une grande responsabilité morale. Ils devraient se sentir tout autant impliqués dans sa gestion, sa sauvegarde et son appellation que les Néo-Brunswickois et les Manois (É-U).

SAINT JOHN RIVER – UNE ERREUR HISTORIQUE

Finalement, étant un toponyme pancanadien, le Saint-Jean possède également un nom anglais, *Saint John River*. Ce toponyme, tout comme « Saint-Jean » et « *Wolastoq* », nage dans l'ambiguïté.

Il fut officialisé le 1er février 1938 par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture et le 1er janvier 1998 par la Commission de toponymie du Canada (Commission de toponymie, 2017).

Avant le début des années 1900, il était connu sous sa forme originale de *St. John River*. Le changement pourrait être dû au changement qu'a connu la ville de *Saint-John*. Cette ville du Nouveau-Brunswick était, elle aussi nommée *St. John* jusqu'au milieu du XXe siècle. Son nom aurait été modifié afin d'éviter la confusion entraînée par l'augmentation des activités maritimes et la présence d'un autre port important dans la ville de *St. John's* à Terre-Neuve. Le nom du fleuve aurait ainsi suivi officieusement la modification toponymique de la ville. Les citoyens, organismes, ministères et gouvernements utilisent dorénavant les

deux façons de l'écrire indistinctement. C'est ainsi que les deux types d'appellations peuvent se retrouver sur de nombreuses cartes, documents officiels, sites web, articles de journaux et plus encore depuis cette modification du nom de la ville de *Saint John* malgré une certaine tentative de normalisation depuis l'officialisation de *Saint John River* en 1938. En 2011, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a tout de même instauré une politique permettant de conserver l'épellation de Saint ou St. sur les anciens documents nonobstant la nouvelle officialisation (Smith, 2017).

Pour ce qui est des États-Unis où débute le parcours du fleuve, le *United States Geological Survey's database of geographic names* affirme que le nom officiel devant être utilisé est *Saint John River*. Cependant, il semble subir le même type de confusion toponymique puisque l'on peut retrouver l'appellation *St. John River* à plusieurs endroits tels que pour les bulletins météorologiques de *Nine Mile Bridge*, dans le Maine (Smith, 2017).

CONCLUSION

Tout compte fait, ce majestueux cours d'eau qu'est le *Wolastoq* pour certains, Saint-Jean (fleuve ou rivière) ou *Saint (st.) John River* pour d'autres aura permis, au fil du temps, le développement de différentes nations et d'un écoumène central aujourd'hui bien implanté. C'est tout un peuple qui lui est redevable, peu importe l'appellation qu'on lui donne. Comme le mentionne Molly Demma, directrice de la Société du fleuve Saint-Jean, même si l'idéal était de reconnaître le nom originel du cours en Malécite, son vrai générique en français ainsi que son épellation juste en anglais, peu importe son nom officiel, tout le monde le reconnaît et sait que l'on parle de lui (Demma, 2018). C'est la connotation que les locuteurs d'un groupe donné accordent collectivement à un terme qui lui donne sa véritable définition.

RÉFÉRENCES

Bellin, J. N. 1703-1772. Carte du cours du fleuve de St. Laurent depuis son embouchure jusqu'au dessus de Quebec : pour servir à l'Histoire générale des voyages. Paris, France.

Bethemont, J. 1999. *Les grands fleuves entre nature et société*. Paris : Armand colin.

Commission de toponymie. 2017. *Banque de noms de lieux du Québec*. Gouvernement du Québec. [En ligne] http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/accueil.aspx

Demma, M. 2018. Entretien téléphonique entre Molly Demma, directrice de la Société du fleuve Saint-Jean et Amélie Adam, agente de projets en environnement pour l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean. 14 août 2018.

Gabe Paul de Pilick enregistré par Speck. 1917. *Les origines du fleuve Saint-Jean*. Parcs Canada, Décennie internationale des populations autochtones des Nations Unies (1994-2004), Comité consultatif malécite sur l'archéologie. Susan Blair. Nouveau-Brunswick, Gouvernement des Premières Nations malécites.

George, P. 1974. *Dictionnaire de la géographie*. Paris : Presses universitaires de France.

Glynn, T. 2017. « Return of the Wolastoq : Giving a river back its name » *NB Media Co-op*, Environment, Indigenous, New Brunswick, 26 mai 2017.

Gouvernement du Canada, 2016. Toponymes d'intérêt pancanadien. Gouvernement du Canada, Ressources naturelles Canada, 01 décembre 2016. [En ligne] http://www.rncan.gc.ca/sciences-terre/geographie/noms-lieux/renseignements-pertinents-traducteurs/9233

Gouvernement du Canada. 1987. *Génériques en usage dans les noms géographiques du Canada, 176, Terminologie*. Ministère des Approvisionnements et Services Canada, Ottawa : Centre d'édition du Gouvernement du Canada.

Canada, 2017 : 41)

Gouvernement du Canada. 2016. *Toponymes d'intérêt pancanadien*. Ressources naturelles Canada. [En ligne] http://www.rncan.gc.ca/sciences-terre/geographie/noms-lieux/renseignements-pertinents-traducteurs/9233.

Gouvernement du Canada. 2016. *Recherche de toponymes*. Base de données toponymiques du Canada (BDTC), Ressources naturelles Canada. [En ligne] http://www4.rncan.gc.ca/recherche-de-noms-de-lieux/search?lang=fr.

Mitchell, J. S. SD. « Le fleuve Saint-Jean », *WWF-Canada*, [En ligne] http://www.wwf.ca/fr/conservation/eau_douce/fleuve_saint_jean/

Marsh, J.H. 2006. « Fleuve Saint-Jean », *Encyclopédie canadienne, Historica Canada*. [En ligne] https://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/fleuve-saint-jean/

Marsh, H., J. 2006. « Saint John River ». *The Canadian encyclopedia*, Historica Canada. Publié le 02 juillet 2006, dernière mise à jour le 03 avril 2015. [En ligne] https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/saint-john-river/

Paul, A. SD. « Jean le Baptiste (mort en 28)», *Encyclopædia Universalis,* [En ligne] http://www.universalis.fr/encyclopedie/jean-le-baptiste/

Poitras, J. 2017. « Maliseet want name of St. John River changed back to 'Wolastoq', but no consensus on spelling », CBC Radio-Canada, 28 juin 2017. [En ligne] https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/maliseet-river-naming-wolastoq-st-john-pronunciation-1.4150289

---- 2018. « Bureaucrats see 'logical' case for restoring Wolastoq as St. John River's name », CBC Radio-Canada, 26 avril 2018. [En ligne] https://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/st-john-river-name-change-gallant-wolastoq-1.4635827

Première Nation malécite de Viger. SD. Histoire. [En ligne] http://malecites.ca/fr/histoire/

Réseau des rivières du patrimoine canadien. 2017. Saint-Jean. [En ligne] http://chrs.ca/fr/the-rivers/st-john/designation

Robert, P. 1957. *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française par Paul Robert, Les mots et les associations d'idées*. Tome troisième, Paris : Société du nouveau Littré, Société Administrative Française des Œuvres de Paul Robert.

Ruel, S. 2012. « Le fleuve Saint-Jean se raconte », *Le Soleil*, 18 août 2012. [En ligne] https://www.lesoleil.com/le-mag/voyages/le-fleuve-saint-jean-se-raconte-61507490c140c0d23a8808a849deca0f

Smith, M-D. 2017. « So, which is it: the St. John River or the Saint John River? A National Post investigation », *The National Post*, 28 juillet 2017 [En ligne] https://nationalpost.com/news/politics/so-which-is-it-the-st-john-river-or-the-saint-john-river-a-national-post-investigation

Société du fleuve Saint-Jean. 1994. *Le Saint-Jean, portrait d'un fleuve*. Société du fleuve Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Veiller à la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques

Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean

3, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 301, Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1X0

Téléphone : 418-899-0909 | Courriel : info@obvfleuvestjean.com

www.obvfleuvestjean.com